



MAIRIE DE LAFRANÇAISE

(Tarn-et-Garonne)

Tél. 05 63 26 48 48
Fax 05 63 65 94 65

mairie@lafrancaise.fr
www.lafrancaise.fr

DECISION

2026-19

Objet : *DEMARAIS éclairage public 2026*

Monsieur le Maire de Lafrançaise

Vu les articles L2122-22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 3 du Conseil Municipale du 31 mars 2026 donnant délégation au Maire pour traiter certaines affaires ;

DECIDE

- D'attribuer les travaux de rénovation l'éclairage public pour l'année 2026 à l'entreprise DEMARAIS pour un montant de 37 716,78 €ht.
- De signer tous les documents concernant cette mission.

Fait à Lafrançaise,
Le 13 mai 2026.

Le Maire,

Thierry DELBREIL



Délais et voies de recours : La présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)

